


TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE CIVILE 2024
Nom du collège : CORISANDE ANDOINS
Commune: ARTHEZ-DE-BÉARN
1/ Tarifs applicables aux collégiens demi-pensionnaires et externes :

Forfaits applicables aux collégiens demi-pensionnaires	Montants des forfaits	Tarif unitaire	Tarif unitaire du ticket applicable aux collégiens "externes"
Forfait 5 jours	549.00 €	3.05 €	3.95 €
Forfait 4 jours	460.80 €	3.20 €	

2/ Tarifs applicables aux Commensaux du collège (catégorie C1 & C2) et Commensaux occasionnels extérieurs à l'établissement (catégorie C3) :

Catégories	Commensaux concernés	Tarif au repas
Catégorie 1 (C1)	<u>Commensaux du collège</u> dont l'indice brut de traitement est au plus égal à 567 (soit un indice majoré de 480) : ATT, personnel administratif de catégorie C, contrats aidés, contrats d'avenir, assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, maîtres d'internat et surveillants d'externat, assistants de langue, étudiants stagiaires etc.	3.40 €
Catégorie 2 (C2)	<u>Commensaux du collège</u> dont l'indice brut de rémunération est supérieur à 567 (soit un indice majoré de 480)	4.60 €
Catégorie 3 (C3)	<u>Commensaux occasionnels extérieurs à l'établissement</u> , y compris les personnels de l'Education nationale ou du Conseil départemental non affectés au collège	6.80 €

3/ Aide départementale à la restauration scolaire (ADRS) :

Aide départementale d'un montant de :

0.55 €

par repas pour les élèves boursiers,

0.40 €

par repas pour les élèves non boursiers, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

		Tarif unitaire initial	Tarif unitaire après déduction de l'ADRS	Tarif à l'année après déduction de l'ADRS
BOURSIER	Forfait 5 jours	3.05 €	2.50 €	450.00 €
	Forfait 4 jours	3.20 €	2.65 €	381.60 €
ELEVES NON BOURSIERS BENEFICIAIRES DE L'ARS	Forfait 5 jours	3.05 €	2.65 €	477.00 €
	Forfait 4 jours	3.20 €	2.80 €	403.20 €